



Afficher les tarifs de consommation de bistrots sur un site web

Par **axondump**, le **08/12/2010** à **10:03**

Bonjour à tous, ceci est mon premier post sur ce forum.
Je souhaite créer un site web affichant les tarifs des consommations de bistrots/café/bars à Paris, afin de renseigner les consommateurs sur les prix (souvent excessifs) pratiqués et suivre leur évolution dans le temps.
Ce site sera une sorte de base de données avec nom du commerce, localisation du commerce, et prix pratiqués.
Mes questions sont simples :
* Ai-je le droit d'afficher ces tarifs sur internet ? Sont-ce des informations publiques ?
* Faut-il prévenir le commerce, surtout si son nom et adresse sont affichés sur le site ? Ou bien faut-il "juste" attendre qu'il prenne contact pour retirer ces informations s'il le désire (Informatique & Liberté...)
* Peut-on se dédouaner d'une quelconque responsabilité en cas de mauvais prix affiché (valeur pas mise à jour depuis longtemps etc...), en disant par exemple que c'est à titre indicatif et que ça ne remplace pas l'"examen sur place".
J'attends vos réponses avec impatience !
Bien cordialement

Par **mimi493**, le **08/12/2010** à **10:34**

A priori vous pouvez
Pensez à déclarer votre fichier à la CNIL (je ne sais pas si les noms et adresses de commerce sont des données personnelles, voyez avec eux)
Mais vous allez surement avoir une base d'email (des inscrits à une ML ou des bénévoles qui vont donner les prix)
Vous ne devez pas être trompeur donc vous devez indiquer la méthodologie (qui relève les prix, à quels intervalles), indiquer la date où le prix affiché a été relevé
Faites attention si ce sont des anonymes qui vous communiquent les prix ...